



Policy 13.5

Outstanding Canadian Army Cadet Walsh Memorial Sword

Authorization by National Council: April 8, 2005
Revised: Feb 2019

Politique 13.5

Meilleur cadet de l'Armée canadienne Épée commémorative Walsh

Approuvée par le Conseil national : 8 avril 2005
Révision : fév. 2019

GENERAL

1. Lieutenant General Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD was a former Army Cadet, former Chief of the General Staff-Canadian Army, former Vice Chief of the Defense Staff, former Colonel Commandant of the Royal Canadian Army Cadets and Cadet Services of Canada and a founding member of the Army Cadet League of Canada. Upon his death in 1999, an endowment was created to fund the gift of the "Walsh Memorial Sword", recognizing one outstanding Army Cadet per training year.
2. In 2004, The Royal Canadian Legion (Legion) established an award for "Outstanding Cadets" selected from each of the three cadet elements, Sea, Army and Air. These cadets would be chosen by the appropriate Leagues and the Legion would host the three cadets (Sea, Army and Air) and a parent/guardian to attend at the National War Memorial in Ottawa each Remembrance Day (Nov. 11) as part of the Vice-Regal party. As well the cadets would tour the Nation's Capital and meet both the Governor General and the Chief of the Defence Staff. The Legion generously committed to pay the costs for the travel and accommodation.
3. In 2005 it was decided to combine the two awards.

AUTHORITY

4. The authority for "Walsh Memorial Sword - Outstanding Army Cadet" shall be The Army Cadet League of Canada (ACLC).

GÉNÉRALITÉS

1. Le Lieutenant-Général Geoffrey Walsh, BE, DSO, CD était un ancien cadet de l'Armée, ancien chef de l'état-major général de l'Armée canadienne, ancien chef adjoint de l'état-major général, ancien Colonel commandant des cadets royaux de l'Armée canadienne et du Service des cadets du Canada, ainsi qu'un membre fondateur de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. À sa mort en 1999, une fondation a été mise sur pied dans le but de financer le prix de l'Épée commémorative Walsh afin de reconnaître chaque année le meilleur cadet de l'Armée.
2. En 2004, la Légion royale canadienne (la Légion) a institué une récompense pour les meilleurs cadets choisis au sein des trois éléments des cadets - Marine, Armée et Air. Ces cadets sont choisis par leur ligue respective, et chaque année la Légion reçoit les trois cadets (de la Marine, de l'Armée et de l'Air) à Ottawa et un parent/gardien de sorte qu'ils accompagnent le parti vice-royal au Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa le jour du Souvenir (le 11 novembre). De même, les cadets participent à une visite guidée de la Capitale nationale et rencontrent le/la Gouverneur(e)-général(e) et le Chef d'état-major de la Défense. La Légion s'est engagée à couvrir les coûts de leur déplacement et de leur hébergement pour ce voyage.
3. En 2005, la décision a été prise de combiner les deux prix.

AUTORITÉ

4. L'autorité pour l'épée commémorative Walsh – meilleur(e) cadet(te) de l'Armée, est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC).



CRITERIA AND NOMINATIONS

5. In cooperation with the Dominion Command of the Royal Canadian Legion, the Army Cadet League of Canada has established the following minimum requirements;
 - a. Be a recipient of the Royal Canadian Legion Cadet Medal of Excellence;
 - b. Be a serving Army Cadet on the date of the nomination;
 - c. Be in a position to continue to serve as a member of the Royal Canadian Army Cadets until June 1st of the proceeding award year;
 - d. Be Master Cadet qualified;
 - e. Have demonstrated outstanding loyalty to his/her Cadet Corps and the Royal Canadian Army Cadets;
 - f. Be regarded as an excellent ambassador of the Royal Canadian Army Cadet program;
 - g. Be a recipient of the Branch President's Trophy, in accordance with ACLC Policy 13.19; and,
 - h. Have successfully completed an Advanced Training Summer Course or have participated in a national level Nationally Directed Activity.
6. Only nominations from the Branches will be accepted and each Branch may only submit one nomination. Nominations must be received at the National Office **no later than June 15th annually.**

SELECTION

7. The Executive Director and a representative from the National Cadet & Junior Canadian Ranger Support Group shall vet all nominations to ensure accuracy of the cadets' nominations prior to submission to the selection committee.
8. A selection committee shall be formed which will include the Army Cadet League of Canada's Honours & Awards Committee and the Colonel Commandant (if not already a member). The selection committee shall make the selection of the "Walsh Cadet" along with a runner-up and forward their decisions to the Executive Director.
9. A cadet may receive this award only once.
10. The decision of the Army Cadet League of Canada's selection committee shall be final.

CRITÈRES ET NOMINATIONS

5. En coopération avec la Direction nationale de la Légion royale canadienne, la Ligue des cadets de l'Armée canadienne a décrété les exigences minimales suivantes :
 - a. Être récipiendaire de la Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne;
 - b. Être un membre en règle des cadets de l'Armée à la date de la nomination;
 - c. Pouvoir continuer à servir comme membre des cadets royaux de l'Armée canadienne jusqu'au 1^{er} juin de l'année d'attribution du prix;
 - d. Être qualifié comme maître-cadet;
 - e. Avoir fait preuve de loyauté exceptionnelle envers son corps de cadets et les cadets royaux de l'Armée canadienne;
 - f. Être perçu comme un excellent ambassadeur du programme des cadets royaux de l'Armée canadienne;
 - g. Être récipiendaire du trophée du président de sa division conformément à la politique 13.19 de la LCAC;
 - h. Avoir terminé avec succès un cours d'été d'instruction avancée ou avoir participé à une activité dirigée de niveau national.
6. Seules les nominations des divisions seront acceptées et chaque division ne peut présenter qu'un seul candidat. Les nominations doivent parvenir au Bureau national **au plus tard le 15 juin de chaque année.**

SÉLECTION

7. Le directeur exécutif et un représentant du Groupe de soutien aux Cadets et aux Rangers juniors canadiens procéderont à la vérification de l'exactitude des nominations de cadets avant de les soumettre au Comité de sélection.
8. Un comité de sélection sera formé; il comprendra le Comité des décorations et des prix honorifiques de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et le Colonel commandant (s'il n'est pas déjà un membre). Le Comité de sélection choisira le récipiendaire de l'Épée ainsi qu'un deuxième et enverra sa décision au directeur exécutif.
9. Un cadet ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois.
10. La décision du comité de sélection de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada est irrévocable.



NOTIFICATION & ANNOUNCEMENTS

11. The National Cadet League of Canada shall notify the Royal Canadian Legion Dominion Command Executive Director of the selection no later than July 31st annually. In addition, the National Office is responsible for simultaneously notifying:
 - a. Commander Canadian Army;
 - b. Commander National Cadet & Junior Canadian Ranger Support Group;
 - c. All Branch Presidents and National Council;
 - d. The Cadet Corps Commanding Officer;
 - e. The Cadet Corps Sponsor and Support Committee Chair; and,
 - f. The cadet.
12. In the case where the selected cadet is attending cadet summer training, it shall be the responsibility of the National Office to coordinate the announcement during a suitable ceremony at the respective Cadet Training Centre.

RECOGNITION & DUTIES

13. The recipient shall be awarded a Commonwealth Infantry Officer's Pattern Sword, provided by the National Office of the Army Cadet League of Canada. The sword's blade shall be suitably engraved with "Outstanding Army Cadet", the cadet's name and rank at time of nomination, Cadet Corps number and year of awarding.
14. As recipient of the Walsh Memorial Sword-Outstanding Canadian Army Cadet, the recipient will be expected to perform public duties on November 11th and during the Army Cadet League of Canada's Annual General Meeting. Other duties may arise from time to time. If, due to unforeseen circumstances, the recipient is not available, the runner-up shall be called upon. A second sword shall not be issued to the runner-up.

PRESENTATION

15. The National President of the Army Cadet League of Canada or a delegated Executive (usually the Colonel Commandant) shall present the Walsh Memorial Sword at the Cadet Corps during a pre-arranged suitable ceremony. The ceremony shall be, where possible, coordinated with the respective Branch.

AVIS ET ANNONCES

11. La Ligue nationale des cadets du Canada avisera le directeur exécutif de la direction nationale de la Légion royale canadienne de son choix au plus tard le 31 juillet de chaque année. Le Bureau national doit également aviser :
 - a. Le commandant de l'Armée canadienne;
 - b. Le commandant du Groupe de soutien aux Cadets et aux Rangers juniors canadiens;
 - c. Tous les présidents de divisions et le Conseil national;
 - d. Le commandant du corps de cadets;
 - e. Le répondant et le président du comité de soutien du corps de cadets;
 - f. Le cadet.
12. Si le cadet choisi est en train de suivre l'instruction d'été, le Bureau national coordonnera l'annonce pour qu'elle ait lieu au cours d'une cérémonie qui se tiendra au Centre d'entraînement des cadets.

RECONNAISSANCE & RESPONSABILITÉS

13. Le récipiendaire se verra remettre une épée d'officier d'infanterie du Commonwealth, offerte par le Bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. La lame portera la gravure suivante « Meilleur cadet de l'Armée », ainsi que le nom, le grade du cadet au moment de sa nomination, le numéro du corps de cadet et l'année de la remise du prix.
14. Le récipiendaire de l'Épée commémorative Walsh pour le meilleur cadet de l'Armée devra participer aux cérémonies du 11 novembre et à l'assemblée générale annuelle de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Il devra peut-être également participer à d'autres fonctions selon la demande. Si le récipiendaire n'est pas disponible, le candidat qui s'est placé deuxième le remplacera. Une deuxième épée ne sera pas utilisée pour de telles occasions.

PRÉSENTATION

15. Le président national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada ou un représentant de l'exécutif (habituellement le Colonel commandant) présentera l'Épée commémorative Walsh au cours d'une cérémonie planifiée à cet effet qui aura lieu au corps de cadet. Si possible, la coordination de la cérémonie se fera avec la division respective.





WINNERS OF THE WALSH SWORD
GAGNANTS(ES) DE L'ÉPÉE WALSH

2005	C/CWO / Cadet-adjuc Shannon Potvin	CC 2784, Ottawa, ON
2006	C/CWO / Cadet-adjuc Guylaine Archer	CC 3027, LaMeque, NB
2007	C/MWO / Cadet-adjum Katie McKenna	CC 148, Charlottetown, PE
2008	C/MWO / Cadet-adjum Shawn Claire	CC 2136, Victoria, BC
2009	C/Sgt / Cadet Sgt Maxime Charron	CC 2728, Victoriaville, QC
2010	C/CWO / Cadet-adjuc Ashley Linehan	CC 2895, St Mary's Bay, NL
2011	C/MWO / Cadet-adjum Kyle Ryan	CC 1913, Oshawa, ON
2012	C/MWO / Cadet-adjum Julie Leblanc	CC 560, Moncton, NB
2013	C/CWO / Cadet-adjuc Srosh Hassan	CC 2551, Edmonton, AB
2014	C/CWO / Cadet-adjuc Teegan Martin	CC 3016, Airdrie, AB
2015	C/MWO / Cadet-adjum Lucas Emery	CC 242, NB
2016	C/CWO / Cadet-adjuc Aaron Giesbrecht	CC 812, Surrey, BC
2017	C/CWO / Cadet adjuc Clarissa Stoffelsen	CC 2850, Grande-Prairie, AB
2018	C/CWO / Cadet adjuc Markus Valtonen	CC 2912, Sudbury, ON